

12 juin 2017

**COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE (CDCJ)
LES CONDITIONS DE LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE DES MIGRANTS**

AUDITION DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

22-23 juin 2017

Strasbourg, Conseil de l'Europe
Bâtiment Agora, Salle G.01

Programme

Jeudi 22 juin 2017 - Séance du matin

9.30 Séance d'ouverture

Remarques introductives & introduction sur le contexte et les objectifs de la réunion

- Mme Zuzana Fišerová, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)
- M. Tomáš Bocek, Représentant spécial du Secrétaire Général pour les migrations et les réfugiés

10.00 Session 1

Présidente / modératrice - Mme Zuzana Fišerová, Président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Champ d'application, normes à codifier et mise en œuvre pratique

Remarques d'introduction

11.00 *Pausé café*

Garanties et protection

Remarques d'introduction

13.00 Déjeuner

Jeudi 22 juin 2017 - Séance de l'après-midi

14.30 Session 2

Présidente / modératrice - Mme Tineke Strik, membre de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE, membre du Sénat Néerlandais

La rétention administrative dans des lieux autres que les centres fermés

Remarques d'introduction

16.00 *Pause café*

Éviter toute impression d'environnement carcéral en rétention administrative

Remarques d'introduction

18.00 Clôture de la première journée

Vendredi 23 juin 2017

9.30 Session 3

Président / modérateur - M. Gert Westerveen, Représentant du HCR auprès des institutions européennes à Strasbourg

Les personnes en situation de vulnérabilité particulière

Remarques d'introduction

11.00 *Pause café*

Suite des débats

12.30 Session de clôture par :

- M. Christoph Henrichs, Représentant de l'Allemagne au sein du Comité européen de coopération juridique (CDCJ), Rapporteur de l'audition
- Mme Zuzana Fišerová, Présidente du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

13.00 Clôture de l'audition